

Informations de base	
2012/2509(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur l'avenir du GMES Subject 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale 3.50.01.05 Secteurs spécifiques de la recherche 3.50.04 Innovation	Procédure terminée

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	TAJANI Antonio

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/02/2012	Décision du Parlement	T7-0062/2012	Résumé
16/02/2012	Résultat du vote au parlement		
16/02/2012	Débat en plénière		
16/02/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2509(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0027/2012	10/02/2012	
Proposition de résolution		B7-0063/2012	10/02/2012	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0062/2012	16/02/2012	Résumé

Résolution sur l'avenir du GMES

2012/2509(RSP) - 16/02/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'avenir du programme européen de surveillance de la Terre (GMES), déposée par la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. La résolution fait suite à la [communication](#) concernant le programme européen de surveillance de la Terre (GMES) et sa mise en œuvre (à partir de 2014), que la Commission a présentée le 30 novembre 2011.

Les députés déplorent que la Commission n'ait publié qu'une communication sans présenter de proposition législative sur le GMES, étant donné que l'actuel règlement (UE) n° 911/2010 ne couvre que sa mise en œuvre initiale et vient à expiration à la fin de l'année 2013.

Le Parlement n'approuve pas l'orientation que la Commission a prise en ce qui concerne l'avenir du financement et de la gestion du GMES, son objectif étant un financement intergouvernemental du projet. Il estime qu'un financement du GMES en dehors du cadre financier pluriannuel (CFP), reposant sur la structure de financement et de gouvernance proposée par la Commission n'est pas une option viable. En effet, GMES a été conçu comme un programme de l'Union, financé au moyen du budget de l'Union, à concurrence d'environ 32 milliards EUR jusqu'en 2013, géré par l'Union et placé sous sa responsabilité.

Les députés soulignent que **les incertitudes quant à l'avenir du programme GMES et à son financement portent gravement atteinte au développement et à la commercialisation des services et des applications du GMES**. Ils s'inquiètent du fait que cette orientation porte gravement atteinte au développement futur du programme, qu'elle n'amène le programme à perdre sa dimension européenne, qu'elle soit en contradiction avec les principes de transparence et de plein accès ouvert et égal pour tous et qu'elle ne soit interprétée comme un signe du désengagement de l'Union de cette initiative phare

En conséquence, la Commission est invitée à **présenter sans tarder une proposition législative** pour la gouvernance, le financement et le fonctionnement à long terme du programme GMES, financé au titre du CFP, en vue de garantir un déploiement et un fonctionnement efficaces du programme et d'atteindre son objectif, qui est d'être pleinement opérationnel à partir de 2014.